

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 4 juin 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'INDUSTRIE

L'ADOPTION DE MESURES SUSCEPTIBLES DE LIMITER L'IMPORTATION DE CHAUSSURES

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Beauce (M. Rodrigue), je demande à proposer une motion visant l'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante concernant l'état très précaire dans lequel se trouve l'industrie de la fabrication de la chaussure au Canada.

Cette affaire importante et de nature urgente est le devoir impérieux qui incombe au gouvernement de prendre d'urgence des dispositions afin de limiter les importations de chaussures au Canada et de favoriser ainsi les industries canadiennes.

La situation présente de l'industrie de la chaussure favorise le chômage à court terme et élimine d'une façon alarmante les industries de fabrication de chaussures au Canada.

M. l'Orateur: L'honorable député de Richmond a remis à la présidence l'avis requis en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement.

Il va sans dire que le problème soulevé par l'honorable député de Richmond est d'intérêt national et inquiète plusieurs de nos collègues, qui ont d'ailleurs manifesté leur inquiétude, de même que l'intérêt qu'ils portent à ce problème, par leurs interventions répétées au cours des dernières semaines et des derniers mois.

Il me semble, cependant, que le problème si important soulevé par l'honorable député de Richmond ne revêt pas le caractère d'urgence immédiate requis par les dispositions de l'article 26.

Il s'agit d'un problème d'intérêt national, tout comme l'honorable député de Richmond et ses collègues le reconnaissent, mais il importe qu'une motion proposée en vertu des dispositions de l'article 26 revête un caractère d'urgence nouvelle et soudaine, sans quoi il

n'est pas possible de justifier l'application de l'article 26 du Règlement.

Étant donné les circonstances, et tout en reconnaissant de nouveau l'importance immédiate et nationale du problème soulevé par l'honorable député, je lui suggère bien respectueusement qu'il n'est pas possible, aujourd'hui, de proposer une motion relative à l'ajournement de la Chambre en vue de discuter du problème qu'il a signalé.

L'honorable député trouvera peut-être une autre façon, en vertu des dispositions d'un autre article du Règlement, pour que la Chambre ait l'occasion de discuter du problème auquel il a fait allusion.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—SUGGESTION D'UNE RECONTRE DU PREMIER MINISTRE AVEC LES CHEFS OUVRIERS

[Traduction]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Has-tings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme tous les programmes prévus pour juguler l'inflation ne peuvent être menés à bien sans la coopération active des syndicats ouvriers, et comme la réponse fournie hier par le ministre de la Consommation et des Corporations au chef de l'opposition établissait nettement que tous les efforts déployés par la Commission des prix et des revenus en vue d'obtenir cette coopération ont été suspendus, le premier ministre songerait-il sérieusement à convoquer une réunion privée des chefs des syndicats ouvriers et à se servir du très grand prestige que lui confèrent son poste et ses pouvoirs de persuasion considérables pour convaincre ces chefs qu'il y va de l'intérêt national et qu'il est très urgent pour eux d'œuvrer de leur côté à la réalisation d'un programme susceptible d'arrêter effectivement l'inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je remercie le député de sa suggestion. Je vais certainement l'étudier mais j'ajouterai qu'il n'est pas nécessaire, à mon avis, d'agir à cet égard aujourd'hui, car on prévoit pour demain une réunion des ministres des finances des diverses provinces avec le ministre des Finances fédéral. Il vont examiner ce problème; le ministre des Finances fédéral me